

* Fondé par Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi

Choisir la cause des femmes

N°107 – Juillet 2009

3 euros



LA CLAUSE DE
L'EUROPÉENNE
LA PLUS
FAVORISÉE



Numéro Spécial
élections européennes

Et maintenant...
Bruxelles!



Élections européennes

Et maintenant... Bruxelles!

par **Gisèle Halimi**

A l'heure où j'écris ces lignes – soit près de 15 jours après les élections européennes – l'effervescence agite les partis politiques. Trois conclusions essentielles occupent en boucle les médias : effondrement – et désarroi – au PS ; défaite – et voix contestataires – au Modem ; victoire de l'UMP (voir résultats p. 4-5).

Du point de vue de Sirius – c'est-à-dire de Choisir – mouvement féministe indépendant des partis politiques mais éminemment politique par son ancrage dans la vie démocratique française – nous apporterons quelques bémols à ce bilan un peu hâtif, et même superficiel.

D'abord, ne pas se contenter d'évoquer ou même de déplorer l'abstention (près de 60 % du corps électoral), mais avoir le courage et l'honnêteté d'évaluer à leur juste valeur les scores en fonction de ce refus implacable de participer. D'autant plus significatif que l'abstention émane en grande partie des jeunes et des classes populaires. Les femmes, dit-on, auraient voté en grand nombre (bravo !). Le vote du 7 juin exprime ainsi plus qu'un rapport des forces entre les listes. Il dit, en l'état, la faiblesse de l'espoir européen.

Les chiffres, en réel, diffèrent donc des résultats proclamés.

Ainsi – honneur au vainqueur – l'UMP ne l'emporterait que par 11 % des voix du corps électoral (même si elle affiche 27 ou 28 %). Rectifications identiques pour les autres listes. On a beaucoup commenté, regretté, fustigé l'abstention. Mais aucune liste n'a concrètement cherché les moyens de la vaincre.

Le problème pose cependant quelques données claires. Et négatives. Une Europe lointaine, froide, bureaucratique, sur laquelle la citoyenne, le citoyen, se sent sans pouvoir. Une organisation

Aussi donc tout commence vraiment, politiquement, pour la Clause, avec ces élections françaises

complexe, mystérieuse. Enfin, un programme pour beaucoup abstrait, et dont on n'aperçoit guère la force progressiste.

Choisir avait plaidé pour expliquer sa "Clause de l'europeenne la plus favorisée", auprès de tous les partis, et au plus haut niveau. À l'exception du NPA – qui s'est déclaré peu intéressé, et du Front National que nous n'avons pas sollicité, de LO à l'UMP, en passant par les Verts, le Modem, le PS, la Clause avait été plébiscitée et, nous a-t-on dit – les vérifications sont en cours pour certaines listes... – intégrée aux programmes.

Je pense pour ma part que si les candidats avaient davantage développé notre projet lors de leurs réunions publiques, ils auraient peut-être suscité un commencement d'intérêt pour "la machine Europe". Et imaginé que des mains fermes la conduiraient vers le meilleur disant actuel. Et cela dès aujourd'hui, avec ou sans traité de Lisbonne. Mais hélas, certains se sont contentés d'un service minimum. Et quelques fois même d'un simple message subliminal.

Mention spéciale cependant au Front de Gauche dont Marie-Georges Buffet, l'une des leaders, défend depuis plus de 3 ans la mise en marche de ce top législatif européen pour les femmes. Ce même Front de Gauche qui a permis à Choisir de

© DR





faire ovationner la Clause par des milliers de personnes (Un meeting le 8 mars au Zénith sur lequel, curieusement, les médias ont fait silence).

Mention spéciale également à l'UMP qui prendrait l'initiative de créer à Bruxelles un intergroupe parlementaire pour la Clause. Mais mauvais point pour cette même UMP qui nous refusa la possibilité d'intervenir au début d'un meeting de campagne pour expliquer notre projet. Ce que tous les autres partis – certains in extrémis, et l'épée dans les reins, il est vrai – nous ont accordé.

Aussi donc tout commence vraiment, politiquement, pour la Clause, avec ces élections françaises.

L'intergroupe Clause devra se former rapidement, nous y veillerons. Choisir, qui installe au Parlement un secrétariat permanent – Maître Nathalie Delhaise, avocate belge et membre du bureau de Choisir, en aura la responsabilité – sera à ses côtés. Conseillère technique mais aussi aiguillon.

Notre mouvement a "inventé" la Clause, l'a formulée après 3 ans de séminaires intenses et d'études régulières, et publié ses conclusions dans un livre, *La Clause de l'européenne la plus favorisée*, un outil de travail essentiel pour l'avenir. Enfin, nous avons organisé un grand colloque international qui lui valut, en quelque sorte, un passeport politique pour aller de l'avant à Paris (Colloque des 27 et 28 novembre 2008).

Ces (hauts ?) faits d'armes nous investissent donc de la responsabilité, mais aussi de l'obligation de poursuivre la réalisation de notre projet auprès des autorités européennes, mais aussi des autorités nationales. Entêtées, sourcilleuses, harceleuses, nous veillerons à ce que "l'espérance voit ce qui n'est pas encore, mais qui sera". Entêtées, sourcilleuses, harceleuses, nous rappellerons à chacun la parole donnée. Donnée à Choisir certes, mais aussi à des millions de citoyennes et citoyens français. ■

04 **Élections européennes : les résultats**
Les premières leçons

06 **Réactions**
Jean-Luc Sauron
Le Parlement européen issu des élections de juin 2009 : une chance pour « la clause de l'Européenne la plus favorisée » ?

07 Marie-Jo Zimmerman
L'Europe, un défi pour les femmes

08 **Échos / France**
Échos / International
Agenda

www.choisirlacausedefemmes.org

Ce numéro a été réalisé par Sophie Couturier, Sandrine Denos, Nathalie Delhaise, Séverine Dupagny, Monique Guittard, Gisèle Halimi, Edith Gressier, Alice Mainguéné, Agnès Mathon-Andrade, Elisabeth Riboud, Barbara Vilain.

Choisir la Cause des Femmes : 102, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

Directrice de la publication : Martine Houyvet.

Conception graphique : UNEDITE

Impression : Abélia Imprimerie – 6, rue de la Claie, BP 20053, 49071 Beaucozédé Cedex.

Photos de couverture : DR, redfloor/stock.xchng.

Dépôt légal : Juillet 2009 – ISSN : 0294-0949. Trimestriel. Prix : 3 euros.

COTISATION 2009

Il n'est jamais trop tard pour régler sa cotisation ou adhérer.

Choisir a besoin des femmes comme les femmes ont besoin de Choisir.

Les premières leçons

— Entre le 4 et le 7 juin dernier, 375 millions de citoyens européens avaient la possibilité de participer à l'élection de 736 députés des 27 pays de l'Union pour les représenter pendant 5 ans au Parlement européen. 51 % de la population européenne sont des femmes, soit 253 millions.

Pages réalisées par **Séverine Dupagny**

Quelques repères sur le Parlement européen

* **Créé en 1952**, le Parlement européen (PE) gagne en 1979 des droits accrus de consultation et de décision et voit ses députés se faire élire au scrutin universel direct dans tous les États membres.

* Depuis 1979, **tous les cinq ans, les mandats des parlementaires sont renouvelés.**

* **Tout citoyen européen majeur** qui jouit de ses droits civils a le droit de voter aux élections européennes.

* **Le vote est obligatoire** en Grèce, en Belgique, au Luxembourg et à Malte.

* **Les citoyens européens qui résident dans un autre État européen que leur état d'origine votent pour les listes de leur pays de résidence.** Ceux d'une nationalité différente de celle du pays où ils résident peuvent se faire élire dans un autre État. Ce fut le cas pour Daniel Cohn-Bendit, élu successivement en Allemagne et en France.

UNE ÉLECTION QUI A DÉPLACÉ UN TIERS DE LA POPULATION EUROPÉENNE

En France, l'abstention atteint le record de 59,3 %, soit 2 points de plus par rapport à 2004. Nous n'avons malheureusement pas à ce jour de données chiffrées sur la participation femmes/hommes.

Un scrutin qui a favorisé l'égal accès des hommes et des femmes, grâce au scrutin proportionnel. L'obligation de parité, notamment en France, dans la composition des listes électorales, fait aussi, comme l'a souligné la députée Marie-Jo Zimmermann, rapporteure générale pour l'observatoire de la parité, des élections européennes, un exemple en matière de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. Choisir partage toutefois les réserves émises concernant la faible place que les partis leur ont réservée en tête de liste.

UNE REPRÉSENTATION DES FEMMES INSUFFISANTE

Les premières estimations annoncent une moyenne de 31 % de femmes élues au Parlement Européen. On note d'ores et déjà qu'un pays, Malte, n'a pas de femme élue et que certains pays n'atteignent pas un quart d'élus. La répartition exacte femmes/hommes, ne sera toutefois définitive que lors de la session constitutive des 15 et 16 juillet à Strasbourg.

Des enjeux réels pour les

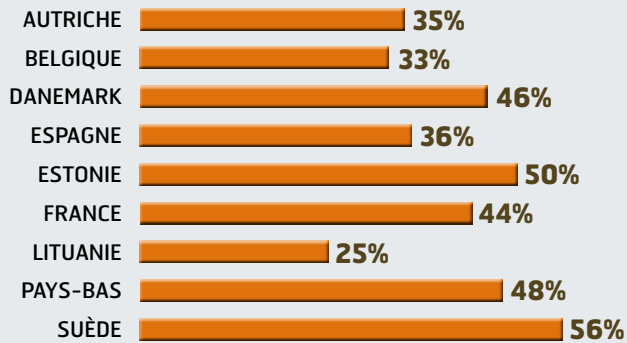
Les citoyennes européennes tournent le dos à "l'Europe", alors qu'elles bénéficient de pouvoirs qui ne cessent d'être accrus. Selon les chiffres du lobby européen des femmes, 46 % des femmes estiment que leurs intérêts ne sont pas représentés en Europe, et seules 40 % se disent intéressées par ces élections. Il appartient donc en premier lieu aux femmes élues de porter des projets significatifs, afin de préserver le modèle social européen et

Au-delà des chiffres, ce qui sera déterminant ce sera le nombre de postes à responsabilité (présidence, vice-présidence, whip, etc.) qui seront confiés aux femmes dans les délégations nationales, dans les groupes politiques et les présidences de commission, bref, dans les organes formels et informels du Parlement européen. Idem pour la future Commission européenne.

31% DE FEMMES ÉLUES AU PARLEMENT EUROPÉEN

Un rang honorable pour la France avec une proportion de 44 % de femmes élues au Parlement européen sur les

Le pourcentage de femmes élues dans les pays sélectionnés pour le bouquet législatif de la Clause de l'Européenne la plus favorisée



Source : TNS Opinion en collaboration avec le PE.

Les Européennes et la France

13 élues sur 29 à l'UMP, 8 sur 14 pour Europe Ecologie, 6 sur 14 pour le Parti Socialiste, 3 sur 6 pour le Modem, 1 sur 5 pour le Front de Gauche, 1 sur 3 pour le Front National, et 1 élu homme pour la liste Libertas

Pas de parité pour les têtes de liste : 3 listes sur 8 ont été confiées à des femmes par le Front de Gauche, ainsi qu'Europe Ecologie, le Parti Socialiste et le Modem ; 2 sur 8 seulement par l'UMP (qui était pourtant exemplaire à ce sujet en 2004), Libertas et le Front National.

L'ensemble des formations politiques s'étaient engagées à inclure dans leur programme la défense de la "Clause de l'Européenne la plus favorisée". Bilan des courses : « *ni le Parti Socialiste, ni l'UMP n'y font illusion. [...] Le Front de Gauche, Europe Ecologie, et la liste du Modem s'engagent ... à défendre la "Clause de l'européenne la plus favorisée" afin d'appliquer à l'ensemble de l'UE.*

Source : rapport du 16 juin 2009 de Marie-Jo Zimmerman, Observatoire de la parité. www.observatoire-parite.gouv.fr

femmes

conforter leurs droits. Choisir attend qu'elles se prononcent sur le suivi d'un certain nombre de dossiers débattus lors de la législature 2004-2009, et notamment qu'elles donnent les moyens législatifs et réglementaires de la mise en place de la clause de l'européenne la plus favorisée. Le PE est l'endroit où le débat sur l'avenir de l'UE a lieu, Mesdames les députées, de grâce, faites entendre votre voix.

31% de femmes élues au Parlement européen

72 sièges. Rappelons que favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, économiques et sociales y est un principe constitutionnel. La France se situe au 4^e rang de l'UE derrière la Finlande (62%), l'Estonie (50%) et le Danemark (46%).

LE RÔLE D'UNE DÉPUTÉE EUROPÉENNE

Elle élabore, amende et vote des propositions législatives, les rapports d'initiative, et examine les propositions de directives et les règlements communautaires élaborés par la Commission et le Conseil de l'Union. S'y ajoutent le vote du budget

et le contrôle politique des autres institutions européennes

Elle est membre titulaire ou suppléant de deux ou trois commissions parlementaires qui élisent en leur sein un président, deux ou trois vice-présidents et un bureau.

Elle fait partie d'un groupe politique européen en fonction de sa sensibilité politique. Un groupe comprend au minimum 20 députés européens originaires d'au moins 6 États membres de l'Union, et un ou plusieurs partis politiques européens.

L'appartenance à un groupe politique n'est pas obligatoire pour siéger au Parlement européen. ■

Le Parlement européen en chiffres

* **Le PE représente 492 millions d'habitants des 27 pays** de l'UE, et 51% de la population européenne sont des femmes, soit 253 millions.

* **162 millions d'électeurs** se sont rendus aux urnes.

* **Un taux de participation européen de 43,07% en 2009**, en retrait de 1,46% par rapport aux élections précédente. Dans les pays où le vote est obligatoire, on enregistre des taux de participation de 90% (Belgique, Luxembourg) et de 78,81% à Malte.

Le Parlement européen issu des élections de juin 2009



© DR

Une chance pour “La Clause de l’Européenne la plus favorisée” ?

Par **Jean-Luc Sauron**, Professeur associé à l’Université Paris IX-Dauphine, Président de l’Association des Juristes européens.

Le Parlement européen issu des élections de juin 2009 connaît une composition et un équilibre politique différents de ceux de la dernière législature.

De 2004 à 2009, une majorité bipartisane (Parti Populaire Européen – ci-après PPE – et Parti Socialiste Européen –ci-après PSE) a constitué le centre de gravité des travaux parlementaires européens, parfois complétée par l’appui de l’Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l’Europe (ci-après ADLE). Cette alliance conservateurs-socialistes a été rendue possible par le poids considérable de ces deux groupes au sein du Parlement européen (63% des élus à eux deux) et à la relative proximité de leur importance numérique (288 PPE et 217 PSE). Cette gestion bipartisane se concrétisait par la répartition du mandat de cinq années du Président du Parlement européen en deux demi-mandats de deux ans et demi : l’un effectué par un PSE, l’autre par un PPE, chaque groupe mêlant ses voix à celles de l’autre lors du vote assurant l’élection du candidat PPE ou PSE “co-choisi” par ces deux partis.

Le “nouveau” Parlement européen a une composition qui déplace son centre de gravité vers le centre-droit. Cette redistribution du poids respectif des groupes semble devoir remettre en cause la gestion bipartisane PSE-PPE au profit de l’une des trois solutions suivantes : une “grande coalition PSE-PPE-ADLE” ; une “grande coalition PPE-ADLE-Verts” ; une “très grande coalition PSE-PPE-ADLE-Verts”. Les manœuvres qui se déroulent actuellement (à la mi-juin 2009) permettent de discerner comme

majorité la plus vraisemblable la grande coalition “PPE-ADLE-Verts”.

Il faut garder à l’esprit que de nombreux textes sont adoptés au Parlement européen à la majorité absolue de ses membres (369 voix). Cette contrainte du compromis pèse lourd sur le mode de fonctionnement du Parlement européen qui doit rechercher tout ce qui favorise le consensus et consolide les majorités.

La “Clause de l’Européenne la plus favorisée” peut bénéficier de cette prime donnée par le système parlementaire européen à une thématique transpartisane. Si le Parlement européen veut réussir la “prise de pouvoir” que lui offre le

traité de Lisbonne grâce aux nouveaux pouvoirs qu’il obtient, il convient qu’il structure très rapidement une majorité de compromis, favorable à la construction européenne.

La “Clause de l’Européenne la plus favorisée” constitue un test idéal de la mise en place de cette majorité de compromis, compromis qui ne peut se construire solidement que sur la concrétisation d’une Europe qui harmonise par le haut, une Europe du mieux légiférant, et non celle du plus petit commun dénominateur. Cette dernière ne sera pas assez solide pour résister aux cinq années de la législature.

L’arrivée au pouvoir de Barack Obama a relancé la compétition, pacifique mais majeure, entre le modèle américain et le modèle européen en construction dans le domaine des valeurs et d’un modèle de société. Le système juridique nord-américain pourrait-il accepter les avancées que permettront l’adoption par les Etats membres de l’Union européenne de la “Clause de l’Européenne la plus favorisée” ? La réponse à cette question est loin d’être évidente.

Sur le Parlement européen issu des élections de juin 2009 repose une charge très lourde : convaincre les 60% d’absentéistes que l’Europe apporte un plus à leur vie quotidienne. La “clause de l’Européenne la plus favorisée”, projet hors des clivages politiques, paraît pouvoir jeter les bases de cette majorité cohérente dont le Parlement européen a besoin pour pleinement jouer son rôle au sein des institutions communautaires. ■

“La Clause
de l’Européenne
la plus favorisée
peut bénéficier
de cette prime
donnée par
le système
parlementaire
européen à une
thématique
transpartisane.”



© DR

L'Europe, un défi pour les femmes

Par **Marie-Jo Zimmermann**, Députée de la Moselle, Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale.

Dans beaucoup de domaines, les progrès du Droit Européen demeurent trop lents. Les femmes sont l'objet de discriminations, tant dans l'accès à l'emploi, que dans le niveau des rémunérations, les parcours professionnels et l'accès aux responsabilités. Force est de constater que l'égalité entre les sexes est encore loin de faire partie de la norme.

Pour peser sur les évolutions, les femmes ne doivent pas rester à l'écart de la prise de décision.

Or, les hommes constituent encore en Europe les trois-quarts des membres des Parlements et des gouvernements nationaux. Un seul Etat membre a une femme comme Premier ministre, et seuls huit d'entre eux ont déjà eu une femme à ce poste. Dans le secteur privé, les entreprises sont toujours administrées par des conseils d'administration constitués à 90% d'hommes, et les femmes PDG sont toujours aussi rares.

C'est pourquoi, il est important de construire une Europe où les femmes ont toutes leur place par la constitution de réseaux de femmes, c'est-à-dire en recourant, à l'échelle européenne, à des techniques éprouvées et utilisées par les hommes. Le réseau européen de femmes dans les postes décisionnels dans la poli-

“Pour peser sur les évolutions, les femmes ne doivent pas rester à l'écart de la prise de décision.”

tique et l'économie lancé en juin 2008 par la Commission européenne poursuit cet objectif. Il vise à créer une plate-forme au niveau de l'Union pour définir des stratégies efficaces d'amélioration de l'équilibre hommes-femmes aux postes de responsabilité par l'échange de connaissance, d'expérience et de bonnes pratiques.

L'Europe est effectivement une source inestimable d'inspiration. A cet égard, l'initiative conduite par Gisèle Halimi, visant à promouvoir “La Clause de l'européenne la plus favorisée”, c'est-à-dire ce qu'il y a de mieux pour les femmes dans chacun des pays de l'Union pour garantir aux femmes le respect de leurs droits et la mise en œuvre concrète du principe d'égalité, est tout à fait précieuse.

Il faut, en effet, s'inspirer des modèles qui marchent et qui innovent, quitte d'ailleurs à regarder ce qui a été mis en place chez l'ensemble de nos voisins européens, membres ou non de l'Union. Je n'en veux pour preuve que la politique de représentation des femmes au sein des instances de gouvernance des entreprises qui a été mise en place en Norvège, par la fixation d'un minimum de 40% de femmes (ou d'hommes le cas échéant...) au sein des conseils d'administration des sociétés cotées. Cette réforme a soulevé dans le pays un débat considérable, mais un consensus s'est progressivement formé pour reconnaître que la mixité de ces instances de pouvoir était non seulement un objectif possible à atteindre mais qu'une économie ne pouvait se passer, sans dommage, des compétences de la moitié de sa population. Ceci est un véritable défi qui est lancé à l'ensemble des pays européens.

Ce défi sera d'autant plus important à relever que le contexte économique actuel, issu de la crise financière et de ses répercussions négatives sur la croissance et l'emploi, nous appelle à une très grande vigilance. L'histoire montre que les femmes sont toujours plus exposées que les hommes aux conséquences des crises économiques. Or, droit des femmes et développement économique et social ne vont pas l'un sans l'autre. ■

| Sénat |

UNE BELLE AVANCÉE POUR LA CLAUSE DE L'EUROPÉENNE LA PLUS FAVORISÉE



© Photo Sénat

Partant du constat que pour la plupart des 250 millions d'Européennes maintenir un équilibre entre la vie familiale et la vie

professionnelle est encore un combat permanent, que la pauvreté, la précarité et le chômage touchent d'avantage les femmes que les hommes, qu'un cinquième à un quart de toutes les femmes européennes ont subi des violences physiques au moins une fois dans leur vie d'adulte, que la marchandisation des corps, et notamment la prostitution, touche principalement les femmes, que d'autre part l'Europe, malgré sa volonté depuis la ratification du Traité de Rome de lutter contre les

discriminations, a rencontré des limites à son action pour les droits des femmes, des sénateurs, hommes et femmes, appartenant au groupe communiste, des citoyens et des sénateurs du Parti de Gauche ont déposé une proposition de résolution européenne en séance du 20 mai 2008-2009. Cette résolution demande la transcription en droit communautaire de la Clause de l'européenne la plus favorisée et vise à cimenter ainsi l'Europe des femmes.

Cette proposition du Sénat est un acte législatif important, le premier geste législatif pour la Clause en France. À suivre et à soutenir.

MODÈLE / Dans un article récent paru sur leur site, Attac propose la Clause de l'Européenne la plus favorisée comme modèle pour une Europe sociale, allant « vers des droits sociaux similaires dans tous les pays de l'Union ».

BONNES VACANCES À TOUTES. Nous nous retrouverons dès la rentrée.

| IVG |

UN MÉDECIN AMÉRICAIN TUÉ PAR BALLE

George Tiller, âgé de 67 ans, a été abattu d'une seule balle en plein office dans sa paroisse luthérienne. Il avait déjà été blessé par balle en 1993.

La clinique qu'il dirigeait à Wichita (Kansas) est l'une des rares à pratiquer les IVG après la vingtième semaine de grossesse, et avait été la cible d'un attentat à la bombe en 1985. Le président américain a déclaré : « Quelle que soit l'ampleur de nos divergences sur des questions aussi sensibles que l'avortement, nous ne pouvons les régler par la violence ». Cet assassinat intervient alors que Barack Obama a nommé à la Cour suprême la juge Sonia Sotomayor. La nomination de cette juge doit être validée par le Sénat alors que les mouvements "pro-life" voient en elle une partisane de l'amendement Roe vs Wade, qui a légalisé l'IVG aux États-Unis.



© DR

INDE

UNE FEMME À LA TÊTE DU PARLEMENT

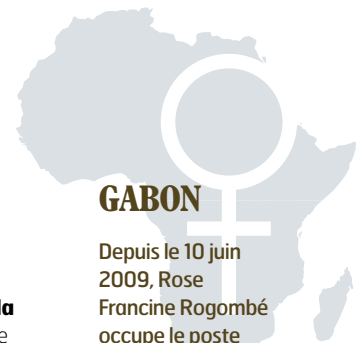
Meira Kumar, 64 ans, femme et "intouchable", vient d'être élue à la tête du Parlement indien.

Une avancée très importante pour un pays où les traditions sont très fortes, et un signe particulièrement encourageant de la démocratisation du pays et de la participation des femmes à la vie politique.

DROIT DES FEMMES

Avancée très importante en Inde : les maris ne peuvent plus jeter leur épouse à la rue.

Une nouvelle loi sur les violences conjugales dénonce l'abus économique comme une violence conjugale et affirme le droit légal des femmes indiennes à vivre dans le domicile conjugal en cas de séparation ou conflit.



GABON

Depuis le 10 juin 2009, Rose Francine Rogombé occupe le poste par intérim de chef d'Etat du Gabon. C'est la première fois, même si c'est à titre provisoire, qu'une femme occupe cette fonction dans ce pays francophone, et confirme l'accession des femmes à des postes à hautes responsabilités au Gabon.